

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 078/2018

OBJET : Relative au déplacement et à l'aliénation d'une portion de chemin sis à La Jonquière

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois de Juin à 20 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA /Pierre VESTRI/ Jérémy GIBELIN / Véronique PINAL.

PROCURATIONS : Taoufik FATFOUTA à Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO à Jean-Yves LESSATINI/

ABSENT : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY/ Françoise DAMILANO/ Eddie DEGIOVANNI / Mélanie MORINI / Régine RODRIGUEZ /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le code rural et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,**Vu** le décret n°2015-du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'aliénation des chemins ruraux,**Considérant** qu'afin de permettre la réalisation du projet de villas sur les parcelles B367, B368 et B375 ayant fait l'objet d'une cession autorisée par délibération du Conseil municipal en date du 4 août 2014, il y a lieu de procéder au déplacement et à l'aliénation de l'assiette du chemin communal sis au quartier Jonquières entre les parcelles B367, B375 et B1309.**Considérant** que pour des facilités d'accès pour le public ledit chemin doit être déplacé au sud de la parcelle B1696 appartenant à la commune et en bordure de la voie existante entre la Corniche Normandie Niemen et le Canal de Sainte-Thèle,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal :**Autorise** le déplacement au sud de la parcelle B1696 et autorise l'aliénation du chemin rural du quartier Jonquières sis entre les parcelles B367, B375 et B1309, matérialisé en rose sur le plan joint en annexe**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et tous les documents se référant au déplacement et à l'aliénation après enquête publique du chemin précité,

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 18****Votants : 20****Absents : 07****Pour : 20****Contre : 0****Abstentions : 0**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR MOISTEYAN QUE DESSUS
POUR EXTRAIRE EN TOUTE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/06/2018
et publication en mairie le : 20/06/2018